



Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) en 2018

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est reconduit en 2018 avec des conditions différentes de l'année précédente. Le CITE 2018 s'applique aux dépenses payées à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 30/06/2018 et concerne toujours le coût de la menuiserie uniquement (hors main d'œuvre).

Les conditions pour bénéficier du CITE 2018

Les contribuables, qu'ils soient **imposables ou pas**, peuvent bénéficier du crédit d'impôt. Si le montant du crédit d'impôt dépasse celui de l'impôt dû, l'excédent est remboursé au ménage.

Le montant des dépenses éligibles reste plafonné à 8.000 euros par personne et à 16.000 euros pour un couple, majoré de 400 euros par personne à charge et de 200 euros par enfant dans le cas d'une résidence alternée.

Les performances requises

Dans le cadre de son obtention, vos fenêtres et portes-fenêtres doivent répondre à certaines exigences en matière de performances thermiques :

- Fenêtres ou portes fenêtrées : $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.\text{K}$ et $Sw \geq 0,36$

Le montant et les conditions d'utilisation

Un **taux de 15%** s'applique pour une **résidence de plus de deux ans** au **remplacement de fenêtres ou portes-fenêtres secondaires simple vitrage par un double vitrage (à mentionner dans le devis et facture)**.

Bénéficiaires :

- Locataire
- Propriétaire occupant ou occupant à titre gratuit dont c'est la résidence principale



Conditions :

- Les professionnels fabricants-installateurs doivent être qualifiés « **reconnus garants de l'environnement** » - **RGE (Qualification Qualibat 352 + 860)**
- Les professionnels qui installeront ces menuiseries doivent être qualifiés « **reconnus garants de l'environnement** » - **RGE (Qualification Qualibat 351 + 860)**. Par ailleurs, ils devront se fournir chez un professionnel justifiant d'une double démarche qualité sur leurs fenêtres et portes: **Label Fenêtrealu ou NF**.

Attention: Lorsque les travaux sont soumis à des critères de qualification, l'application du crédit d'impôt est conditionnée à **une visite du logement préalable** à l'établissement du devis afférent à ces mêmes travaux, au cours de laquelle **l'entreprise qui installe** ou pose ces équipements, matériaux ou appareils **valide leur adéquation au logement**.

En résumé ce qu'il faut retenir du crédit d'impôt transition énergétique 2018

Pour qui ?	<ul style="list-style-type: none">• Locataire• Propriétaire occupant ou occupant à titre gratuit dont c'est la résidence principale
Pour quoi ?	Résidence principale de plus de deux ans avec remplacement de fenêtres et portes-fenêtres secondaire simple vitrage par un double vitrage.
Jusqu'à quand ?	Jusqu'au 30 juin 2018
Combien ?	Taux de 15% (résidence de plus de deux ans)
Exceptions	<ul style="list-style-type: none">- Version 2017 du CITE (taux à 30%, et ancien champ d'application en termes d'équipements) peut s'appliquer en 2018 si le devis a été signé, avec versement d'acompte, avant le 1er janvier 2018 (avec paiement courant 2018).- Même système après le 30 juin 2018; acceptation d'un devis et acompte avant le 1^{er} juillet 2018 (avec paiement entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2018) pour bénéficier des règles du CITE en vigueur entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2018.
Par qui ?	les professionnels réalisant les travaux doivent être qualifiés « reconnus garants de l'environnement » (RGE) et effectuer une visite du logement au préalable afin de valider l'adéquation des produits à installer au logement.
Plafond global ?	<ul style="list-style-type: none">• 8 000 € pour une personne seule• 16 000 € pour un couple• + 400 € par personne à charge (+200 € en cas de résidence alternée)
Menuiseries non éligibles	<ul style="list-style-type: none">• Vérandas• Loggias• Portes d'entrée principale donnant sur l'extérieur• Volets isolants
Performances	<ul style="list-style-type: none">• Fenêtres ou portes fenêtres : $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et $S_w \geq 0,36$





L'offre Sepaluminic : Produits éligibles au Crédit d'impôt Energétique 2018

Gamme Fenêtre Sepaluminic		Critère 2018 $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,36$		
		Fenêtre 1 vantail (L1.25*H1.48 M)	Fenêtre 2 vantaux (1.53*1.48 M)	Porte-Fenêtre 2 vantaux (1.53*2.18 M)
GAMME 70	Fenêtre à ouvrant visible 70 Série 5700 dormant Réf. 5700 ou 5730 et ouvrant réf. 5719	Oui	Oui	Oui
	Fenêtre à ouvrant visible 70 Série 5700 dormant Réf. 5706 et ouvrant réf. 5715	Oui	Oui	Oui
	Fenêtre à ouvrant visible 70 (projeté) Série 5700 dormant Réf. 5700 et ouvrant réf. 5708 + bouclier thermique 57500	Oui	Disponible uniquement en 1 vantail	Disponible uniquement en 1 vantail
	Fenêtre à ouvrant visible 70 (basculant) Série 5700 dormant Réf. 5700 et ouvrant réf. 5708- 5707+ bouclier thermique 57500	Oui	Disponible uniquement en 1 vantail	Disponible uniquement en 1 vantail
GAMME 50	Fenêtre à ouvrant caché 50 Série 5200 Classic + dormant Réf. 5460 + bouclier thermique Réf. 52515	Oui	Oui	Oui
	Fenêtre à ouvrant caché 50 Série 5200 Classic 44 dormant Réf. 5460 + bouclier thermique Réf. 182007	Oui	Oui	Oui
	Fenêtre à ouvrant caché 50 Série 5200 Advance + dormant Réf. 5460 + bouclier thermique Réf. 52515	Oui	Oui	Oui



	Fenêtre à ouvrant caché 50 Série 5200 Advance 44 dormant réf. 5460 +bouclier thermique Réf. 182007	Oui	Oui	Oui
	Fenêtre à ouvrant caché 50 Série 5200 Evolution + dormant Réf. 5460 + bouclier thermique Réf. 52515	Oui	Oui	Oui
	Fenêtre à ouvrant visible 50 série 5000 + bouclier thermique Réf. 50512	Oui	Oui $U_g \leq 0.9 \text{ W/m}^2.\text{K}$	Oui $U_g \leq 1.0 \text{ W/m}^2.\text{K}$
	Vitrage $U_g = 1,1 \text{ W/m}^2.\text{K} / S_g = 0,6 / \alpha : 0,4$			



Gamme Coulissant Sepalumatic		Critère 2018 $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.\text{K}$ et $S_w \geq 0,36$	
		Fenêtre (1.53*1,48 M)	Porte-Fenêtre (2.35*2.18 M)
		GAMME 70	Coulissant 70 (ouvrant 24mm) Série 3700 dormant Réf. 3701 - 3702 + bouclier thermique 3780 + 3781
Coulissant 70 (ouvrant 28 -32mm) Série 3700 dormant Réf. 3701 - 3702 + bouclier thermique 3780 + 3782	Oui		Oui Sans BTH
GAMME 50	Coulissant 50 Série 3100 dormant Réf. 3419 + bouclier thermique 3481 + 984001+ 337 +3457 Accroches Réf. 3420_3420	Oui $U_g \leq 1.0 \text{ W/m}^2.\text{K}$	Oui
Vitrage $U_g = 1,1 \text{ W/m}^2.\text{K}$ / $S_g = 0,6$ / $\alpha : 0,4$			



Gamme Porte secondaire Sepalumatic		Critère 2018	
		Ud ≤ 1,7 W/m ² .K et Sw ≥ 0,36 (pour valeur avec ug)	
		Ud ≤ 1,7 W/m ² .K (pour valeur avec up)	
		Porte 1 vantail (L 1.06 x H 2.18 M)	Porte 2 vantaux (L 1.53 x H 2.18 M)
GAMME 70	Porte plane 70 (ouverture intérieure réf. 4711) Série 4700 dormant réf. 4710 + boucliers thermiques 47101 + 47102	Oui Up ≤ 1,3 W/m ² .K OU Ug ≤ 1.1 W/m ² .K	Oui Up ≤ 1,3 W/m ² .K OU Ug ≤ 1.1 W/m ² .K
	Porte plane 70 (ouverture extérieure réf. 4712) Série 4700 Dormant réf. 4710 + boucliers thermiques 47101 + 47102	Oui Up ≤ 1,1 W/m ² .K	Oui Up ≤ 1,1 W/m ² .K
	Porte repliable 70 (repliable 3+1) Série 4700 Dormant réf. 4720 (L 4.1m x H 2.18m)	Oui Ug ≤ 1.0 W/m ² .K	
	Porte fenêtre à ouvrant visible 70 (ouverture intérieure réf. 5715) Série 5700 Dormant réf. 5706 - 5709	Oui Up ≤ 1,4 W/m ² .K OU Ug ≤ 1,1 W/m ² .K	Oui Up ≤ 1,3 W/m ² .K OU Ug ≤ 1.1 W/m ² .K
GAMME 50	Porte de 50 (ouverture intérieure réf. 4554) Série 4500 TH dormant réf. 4550	Oui Up ≤ 1,1 W/m ² .K OU Ug ≤ 0,8 W/m ² .K	Oui Up ≤ 0,8 W/m ² .K OU Ug ≤ 0,7 W/m ² .K
	Porte de 50 (ouverture intérieure réf. 4554) Série 4500 TH dormant réf. 4550 + Boucliers Thermiques 45512 & 45513	Oui Up ≤ 1,1 W/m ² .K OU Ug ≤ 0,9 W/m ² .K	Oui Up ≤ 1,1 W/m ² .K OU Ug ≤ 0,9 W/m ² .K



Porte de 50 (ouverture extérieure réf. 4555) Série 4500 TH dormant réf. 4550 + Boucliers Thermiques 45512 & 45513	Oui $U_p \leq 1,1 \text{ W/m}^2.\text{K}$ OU $U_g \leq 0,9 \text{ W/m}^2.\text{K}$	Oui $U_p \leq 1,0 \text{ W/m}^2.\text{K}$ OU $U_g \leq 0,9 \text{ W/m}^2.\text{K}$
Porte de 50 (ouverture intérieure réf. 4554) Série 4500 TH dormant réf. 4551 + Boucliers Thermiques 45512 & 45513	Oui $U_p \leq 1,1 \text{ W/m}^2.\text{K}$ OU $U_g \leq 0,9 \text{ W/m}^2.\text{K}$	Oui $U_p \leq 1,1 \text{ W/m}^2.\text{K}$ OU $U_g \leq 0,9 \text{ W/m}^2.\text{K}$
Porte de 50 (ouverture extérieure réf. 4555) Série 4500 TH dormant réf. 4551 + Boucliers Thermiques 45512 & 45513	Oui $U_p \leq 1,1 \text{ W/m}^2.\text{K}$ OU $U_g \leq 0,9 \text{ W/m}^2.\text{K}$	Oui $U_p \leq 1,1 \text{ W/m}^2.\text{K}$ OU $U_g \leq 0,9 \text{ W/m}^2.\text{K}$
Porte fenêtre à ouvrant visible 50 (ouverture intérieure réf. 5084) Série 5000 Dormant réf. 5028 + boucliers thermiques 50512	Oui $U_p \leq 1,1 \text{ W/m}^2.\text{K}$ OU $U_g \leq 1,0 \text{ W/m}^2.\text{K}$	Oui $U_p \leq 1,0 \text{ W/m}^2.\text{K}$ OU $U_g \leq 0,8 \text{ W/m}^2.\text{K}$
Porte fenêtre à ouvrant caché 50 (ouverture intérieure réf. 5443) Série 5200 Advance OP Dormant réf. 5460	Oui $U_p \leq 1,1 \text{ W/m}^2.\text{K}$ OU $U_g \leq 0,9 \text{ W/m}^2.\text{K}$	Oui (avec bouclier thermique réf. 52515) $U_p \leq 1,2 \text{ W/m}^2.\text{K}$ OU $U_g \leq 0,9 \text{ W/m}^2.\text{K}$
Porte fenêtre à ouvrant caché 50 (ouverture intérieure réf. 5224 +5263) Série 5200 Evolution + Dormant réf. 5460	Oui $U_p \leq 1,3 \text{ W/m}^2.\text{K}$ OU $U_g \leq 1,1 \text{ W/m}^2.\text{K}$ (avec bouclier thermique réf. 52515)	Oui $U_p \leq 1,3 \text{ W/m}^2.\text{K}$ OU $U_g \leq 1,1 \text{ W/m}^2.\text{K}$ (avec bouclier thermique réf. 52515)
Porte fenêtre à ouvrant caché 50 (ouverture intérieure réf. 5231) Série 5200 Classic OP Dormant réf. 5460	Oui $U_p \leq 1,1 \text{ W/m}^2.\text{K}$ OU $U_g \leq 1,1 \text{ W/m}^2.\text{K}$ (avec bouclier thermique réf. 52516)	Oui $U_p \leq 1,0 \text{ W/m}^2.\text{K}$ OU $U_g \leq 0,9 \text{ W/m}^2.\text{K}$ (avec bouclier thermique réf. 52516)